

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt trois février deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Mme Françoise DUBOURDIEU, Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Louis VIC.

Excusés : MM. Robert DEJEAN, Ange MANDELLI, Alain SABLAIROL.

N°25/2004

OBJET : OPERATIONS CŒURS DE VILLAGES - AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS A LA VILLE DE COURSAN - ANCIEN
COUVENT -

Monsieur le Rapporteur expose :

La Ville de COURSAN a programmé de réaliser en 2004 un parc de stationnement et l'aménagement d'un espace végétalisé en lieu et place de son ancien couvent.

Lors de sa réunion du 26 mai 2003, le Conseil Communautaire a délibéré sur l'Intérêt Communautaire et a approuvé une série d'actions en matière d'équilibre social de l'habitat et d'aménagement de l'espace public parmi lesquelles figure le soutien aux opérations « Cœur de Village ».

Les travaux projetés consistent en :

- la démolition de l'ancien couvent
- l'aménagement d'un parc de stationnement de 32 places
- la réalisation d'un espace végétalisé

Le montant de l'opération est estimé à 253.827 € HT.

Je vous propose :

- de décider l'attribution à la Ville de Coursan d'un fond de concours de 76.148 € correspondants à 30 % du montant HT des travaux,
- de préciser que la dépense sera imputée au budget de la CAN, chapitre 65, article 73961

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.